

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de <b>MOYAUX</b> (Département du Calvados – Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>26 octobre 2017</u> - sollicitant le concours de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Maison d'habitation et un terrain, situés au cœur de bourg, cadastrés section <b>AB 27 et AB 254</b> pour une contenance totale de <u>14 173 m<sup>2</sup></u> .
POS/PLU :	PLUi : zone UC constructible / zone urbanisée à vocation résidentielle ou mixte.
PROJET :	Projet mixte logements, résidence seniors, parking, halle et aménagement hydraulique et paysager.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>16 octobre 2017 – Avis favorable.</b> Densité : 10 logements/ha.
PROPRIÉTAIRE :	<b>Indivision LEROUX</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	En cours d'instruction.
IMPUTATION :	<b>Compte n° 940 201 – MOYAUX "Place de Verdun"</b> <b>Enveloppe projet : 265 000 €</b>

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption

ROUEN le 13 décembre 2017

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

DOMINIQUE LEPERT